



Conditions d'admission et tarifs 2011 L3 : DEES Technologie alimentaire

sup ALIMENTAIRE

	Etudiant	Salarié en contrat de professionnalisation	Formation continue (Demandeur d'emploi, CIF, ...)
Conditions d'Admission	L'admission s'effectue sur dossier et entretien de recrutement individuel. La décision de l'ISECA est communiquée dans les 8 jours qui suivent l'entretien.		
	Le candidat dispose de 10 jours de réflexion, après réception de l'avis de l'ISECA, pour faire parvenir sa fiche d'inscription. L'inscription est définitive à réception de la fiche complétée, accompagnée d'un chèque d'arrhes de 400 euros, déductible du montant de la scolarité. Ce versement est remboursé en cas d'échec à l'examen préparé en 2011 mais conservé en cas de désistement (cette somme confirme l'inscription et constitue des arrhes en référence à l'article 1590 du code civil).	L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat de professionnalisation entre le salarié et l'entreprise. Une convention de formation est établie entre l'entreprise et le centre de formation.	L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat de formation entre le stagiaire et le centre de formation, selon les modalités de prise en charge par l'organisme financeur.
Conditions financières	Le coût de la formation (hors frais d'examen) est de 2 940 € dont 750 € de subventions, soit 2190 € à la charge de l'étudiant. Le paiement peut être échelonné. Il est à noter que cette formation n'ouvre pas droit aux bourses d'études de l'Education Nationale. Le paiement des frais pédagogiques d'un montant de 350 € est demandé en début de formation. Une régularisation sera opérée en fin d'année en cas de reliquat. Les frais d'inscription à l'examen du DEES sont en sus et sont de 146 € (tarif 2010-2011). Ils sont demandés en cours d'année.	Les frais de formation, pédagogiques et d'examen sont à la charge de l'entreprise avec laquelle a été signé le contrat de professionnalisation. L'entreprise bénéficie d'aides compensatoires.	Le coût de la formation est globalisé et s'élève à 3 491 € (frais de formation, frais pédagogiques et inscription à l'examen). N'hésitez pas à demander un devis de formation à l'ISECA.
	Les frais d'hébergement, de restauration et de cotisation à la sécurité sociale restent à la charge de l'étudiant.	Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge du stagiaire.	
Aspect pédagogique	Pour suivre l'enseignement dispensé en DEES, il est nécessaire de disposer d'un ordinateur portable personnel avec une connexion wifi, à la charge de l'élève de s'équiper.		

Document non contractuel

Sup'Etablières – ISECA
Village d'entreprises
85 700 POUZAUGES

0820 815 372
0,119 €/TC/mn depuis un poste fixe

Fax : 02 51 57 08 38
iseca@etablieres.fr
www.etablieres.fr